

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

ARRAS, le 07/11/2011

Le secrétaire départemental FO DGFIP62
à
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques
du Pas de Calais

Objet : Ponts naturels 2012

Monsieur le Directeur Départemental,

Le prochain CTL aura lieu le 6 décembre et il serait opportun d'y mettre dans son ordre du jour, le sujet des ponts naturels pour l'année prochaine.

Pour 2012 la section locale FO DGFIP 62 a dénombré 6 possibilités de ponts naturels :

Jours fériés	Ponts naturels possibles
Mardi 1er mai 2012	Lundi 30 avril 2012
Mardi 8 mai 2012	Lundi 7 mai 2012
Jeudi 17 mai 2012	Vendredi 18 mai 2012
Jeudi 1er novembre 2012	Vendredi 2 novembre 2012
Mardi 25 décembre 2012	Lundi 24 décembre 2012
Mardi 1 janvier 2013	Lundi 31 décembre 2012

Je vous demande donc de bien vouloir contacter la totalité des agents de la DDFIP du Pas de Calais afin de recueillir leurs légitimes souhaits concernant ces ponts naturels.

FO DGFIP62 ne souhaite pas priver ou imposer aux personnels une, plusieurs ou toutes les dates dans l'obtention de ces ponts naturels. FO DGFIP62 souhaite simplement, comme il l'a fait l'année dernière lors du pont du vendredi 3 juin 2011, laisser les agents s'exprimer en liberté sur ce sujet et prendre les décisions qui s'imposeront lors du prochain CTL.

Je vous remercie par avance de lancer ce recensement dès que possible.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Départemental FO DGFIP62

Jacques REGNIER